

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 16 juillet 2019 s'est réuni le lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, VALAY Laurence , CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : ANGELY Lydie, LABARDIN Philippe, GALDIN Nicole, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine

Pouvoirs : de LABARDIN Philippe à JACQUET Josette, de GALDIN Nicole à BENQUET Daniel, Maire, de CORREGES Jacqueline à VALAY Laurence, de HOSPITAL Michel à DE LAMARLIERE Sylvie, de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de MANIER Bernard à MAHIEU Anne, de BRETAGNE Karine à SPECOGNA Marilyn.

E.03

Approbation du choix du concessionnaire pour la concession du service public d'eau potable

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 novembre 2018 approuvant le principe de la concession de service public,

Vu le rapport du Maire sur la procédure de concession de service public annexé à la présente délibération,

Vu le projet de contrat de concession et ses annexes

CONSIDERANT :

Que par une délibération en date du 5 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la concession de service public sous forme d'un contrat de concession du service public d'eau potable, pour une durée maximale de 10 ans et 6 mois, du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2029.

Que, conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en fin de procédure de délégation de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé.

Que l'assemblée délibérante a eu connaissance du procès-verbal de la commission de délégation de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que du projet de contrat et de ses annexes.

Qu'au terme des négociations et échanges techniques avec les candidats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation de l'offre de la Société SAUR, dans la mesure où cette offre répond à l'ensemble des attentes de la Ville et dans la mesure où ce soumissionnaire est le mieux classé,

Que les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Maire annexé à la présente délibération.

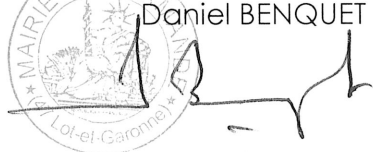
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré :

- Approuve** le choix de la société SAUR en tant que concessionnaire du service public d'eau potable,
- Approuve** les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,
- Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Votants : 32 Abstention : 01 (Laurent GAY) Exprimés : 31 Contre : 05 (HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel) - Pour : 26
Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 23 juillet 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25 juillet 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25 juillet 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

